

Clementine Labitte
et Verstraete Julien
36 RUE RABELAIS
59160 - LILLE France

VOS INFORMATIONS CLIENT

Énergie : Électricité

Titulaire(s) du contrat :

Clementine Labitte
et Verstraete Julien

Référence client : CM-2304176721056

Référence contrat : CT-2304176721079

Point de Livraison (PDL) :

01143849440823

Adresse associée au compteur :

36 rue RABELAIS,
59160 LILLE

Votre offre : E-STD-VAR-CLASSIC2023-BASE

Plage d'heures creuses :

Pas de plage d'heures creuses

Puissance souscrite : 6 kVA

Date de début du contrat : 05/05/2023

Votre échéancier peut-être utilisé comme justificatif de domicile.

DATE	MONTANT TTC
05/05/2025	52 €
05/04/2025	52 €
05/03/2025	52 €
05/02/2025	52 €
05/01/2025	52 €
05/12/2024	52 €
05/11/2024	52 €
05/10/2024	52 €
05/09/2024	52 €
05/08/2024	52 €
05/07/2024	52 €
05/06/2024	52 €

CONTACTS UTILES

Service client OHM ÉNERGIE

- Espace client Ohm Énergie
www.espace-client.ohm-energie.com/demande
- 09.70.70.21.25 (du lundi au vendredi entre 08 h 30 à 20h
Le samedi de 9h à 14 h et le dimanche de 9 h à 13 h)
- 40 rue Alexandre Dumas - 75011 Paris

Dépannage pour l'électricité

Service ENEDIS (24h/24 & 7j/7)
08 00 47 33 33 Appel non surtaxé

MENTIONS LÉGALES

- Les offres de Ohm Énergie sont des offres de marché sans engagement. Les Conditions Générales de Vente (CGV) et les prix sont disponibles sur www.ohm-energie.com
 - Cet échéancier n'est pas contractuel : il est susceptible d'être revu à la hausse ou à la baisse lorsqu'une facture est générée. Vous avez la possibilité de contacter le service client afin de moduler votre échéancier.
- L'échéancier est établi pour une période d'un an et se base sur l'estimation de la consommation du client. Dans le cas où un index serait transmis par le distributeur avant 12 mois, Ohm Énergie se réserve le droit d'établir une facture de régularisation et de modifier l'échéancier précédemment établi.
- En cas de retard de paiement, de non-paiement total ou de paiement partiel, d'une facture ou d'une mensualité, Ohm Énergie se réserve le droit d'appliquer une pénalité d'une fois et demi le taux d'intérêt légal, et pour un montant minimum de 10€ TTC, tel que spécifié dans les CGV.
- Origine de l'électricité
 - Offre « 100 % énergie renouvelable » : la fourniture d'électricité renouvelable est régie par le mécanisme des Garanties d'Origine selon les articles 314-14 et suivants du code de l'énergie.
 - Offre qui n'est pas « 100 % énergie renouvelable » : répartition nationale de la production d'électricité (cf. Bilan électrique RTE disponible sur www.rte-france.com)
- TVA : le taux réduit à 5% est applicable à l'abonnement et à la Contribution Tarifaire d'Acheminement. Le taux normal à 20% est applicable à la consommation, à la CSPE et à la TCFE.

EN CAS DE CONTESTATION DE FACTURE

- Contactez en premier lieu notre service "Résolution des litiges" au 01 76 49 71 85 (ouvert de 8:00 à 18:00 du lundi au vendredi) qui mettra tout en œuvre pour résoudre le litige.
- Vous pouvez également écrire au service "Résolution des litiges" par mail à l'adresse suivante : services-litiges@ohm-energie.com
- Si le litige persiste malgré nos échanges dans un délai de deux mois, vous êtes en droit de saisir le médiateur national de l'énergie (démarche gratuite) à l'adresse suivante : Médiateur National de l'Energie - Libre Réponse n°59252 - 75443 Paris Cedex 09. Numéro de téléphone : 0 800 112 212 (service et appel gratuit). Site web : www.energie-mediateur.fr/

VOUS SOUHAITEZ OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS

- Économies d'énergie et informations émissions de CO2 : www.ademe.fr
- Vos démarches et vos droits : www.energie-info.fr

Cet échéancier n'est pas contractuel : il est susceptible d'être revu à la hausse ou à la baisse lorsqu'une facture est générée, lorsque votre consommation réelle s'écarte de votre consommation estimée, ou lorsque les prix de votre offre varient.

Vous également avez la possibilité de contacter le service client afin de moduler votre échéancier. Nos conseillers évalueront avec vous la pertinence de votre demande de modulation.